BÉDARIEUX

Annexe 1

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026 - 17h00

Salle de la Tuilerie

L'an deux mille vingt-six le cinq Juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, à la salle de la TUILERIE, après convocation légale du 29 Mai 2026 sous la Présidence de Monsieur BARSSE Francis, Maire.

Étaient présents : Mmes LAMOUROUX TOUET Magalie, TRALLERO CERDAN Brigitte, CARRETIER Evelyne, SALVIGNOL Caroline, MM. MATHIEU Pierre , MAHIEU Grégory, CALAS Jean-Pierre, CONTY Bruno, adjoints au maire.

Mmes, GIBKI Jacqueline, TISSERAND Laure, FOURNIER Karine, SERVENT GEOFFROY Muriel, CUBELLS BOUSQUET Françoise, GRANIER Fanny, NUNO Hélène, conseillères municipales.

MM. DESCAMPS Alexandre, GARACH Christian, JUSKIEWICZ Richard, FERNANDEZ David, MOUSTELON Alain, REZOUG Guillaume, ESTIMBRE Dimitri, TELLO Jacky, CIERCOLES Patrick, GESP LAHUGT Alexandre conseillers Municipaux.

Procuration :

ROUBAUD Séverine	*à*	*CALAS Jean-Pierre*
TREMOLIERES Marie-Ange	*à*	*TISSERAND Laure*
PERIE Nathalie	*à*	*LAMOUROUX TOUET Magalie*

A l'unanimité des suffrages, Mme Brigitte TRALLERO CERDAN a été élue secrétaire, fonction qu'elle a acceptée

Question n°1

Objet : Adoption du Règlement Interne des Achats de la ville de Bédarieux

Dans le cadre de ses compétences et pour répondre à ses besoins, la ville de Bédarieux conclut des marchés publics ou accords-cadres.

Ce règlement interne vise à fournir des repères clairs et des préconisations de modes de gestion dans la conduite du processus d'achat, ainsi que des règles à respecter, pour l'ensemble des acteurs et actrices de ce processus, dans le respect du droit de la commande publique et en vue de la réalisation d'un achat efficient.

Il s'inscrit dans une démarche déclinée en 4 objectifs :

1 - Garantir la sécurité juridique de l'établissement en responsabilisant les différents acteurs et actrices du cycle de l'achat et en uniformisant les pratiques,

2- Favoriser les achats responsables en mettant en place des pratiques d'achat durable et le recours aux entreprises du secteur adapté,

3 - Veiller à la bonne utilisation des deniers publics en répondant au plus juste aux besoins de l'établissement et en sélectionnant les opérateurs économiques les plus pertinents,

4 - Faciliter l'accès des PME à la commande publique en instaurant des pratiques d'achat adéquates.

Le conseil Municipal décide à :

- ***23 Voix POUR***
- ***6 ABSTENTIONS (ESTIMBRE Dimitri, CIERCOLES Patrick, TELLO Jacky, CUBELLS BOUSQUET Françoise, GRANIER Fanny, NUNO Hélène)***

- ***de valider le Règlement Interne des Achat annexé à la présente délibération***

Question n°2

Objet : ***Attribution d'une subvention de soutien aux activités artisanales et commerciales***

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 avril 2026 et a voté par délibération le renouvellement de l'opération commerces en faveur d'une aide à la création et à la reprise d'entreprise versée par la municipalité pour l'année 2026.

Ainsi, une subvention d'un montant de 15 000 € a été votée lors du Budget 2026. Cette dernière est inscrite en dépenses d'investissement sur le Chapitre 204.

Afin de pouvoir procéder au paiement des pétitionnaires, le Conseil municipal est sollicité pour délibérer un état nominatif. Il est proposé au conseil municipal d'étendre cette aide aux travaux de devanture des commerces existants afin de rendre notre commerce plus attractif et la ville plus attrayante.

Le taux d'aide est de 40% maximum du montant des dépenses éligibles avec un plafonnement de la subvention à 2 500€. Le projet de nouvelle devanture devra avoir bénéficié d'une autorisation

A noter que le bénéficiaire d'une aide ne peut pas introduire de nouvelle demande pour une opération ayant le même objet avant un délai de 2 ans à compter du dernier paiement de l'aide.

A ce jour, la Commission commerces s'est réunie et a validé l'examen des dossiers reportés au tableau ci-dessous :

NOM DU DEMANDEUR	OBJET	ADRESSE DU PROJET	DEPENSES ELIGIBLES	MONTANT ATTRIBUE	DATE DE LA COMMISSION
Chai Christine CANAC	Dépose et pose d'une nouvelle devanture en bois	Square Schuman	4000 €	1600 €	29/05/2026
Total			4000 €	1200 €	

Il est demandé au conseil municipal de :
- de valider le solde dû au demandeur de la subvention de soutien aux d'activités artisanales et commerciales

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le solde dû au demandeur de la subvention de soutien aux d'activités artisanales et commerciales

Débat :

Monsieur Estimbre s'étonne d'une erreur de taux concernant le montant d'aide présenté. ***Monsieur le Maire*** explique que cette erreur matérielle va être rectifié, c'est bien 1600 € qui est attribué.

Question n°3

Objet : ***Rendu-compte des décisions de Monsieur le Maire***

Rendu compte au Conseil municipal du 14 avril 2026 des décisions du maire prises en vertu des délégations données par le conseil municipal :

Type de décision	*Date de signature*	*Décision*	*Montant*
Al.4	22/04/2026	***SOMEDI*** Chlore liquide piscine saison 2026	9 100.00 €
Al.4	22/04/2026	***HEXACOM AMO*** pour consultation DSP Cinéma	6 400.00 €

Monsieur le Maire fait lecture des décisions prises,

Question n°4

Objet : *Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026*

Lors de chaque réunion du Conseil Municipal il est demandé aux membres d'approuver le Procès-Verbal de la réunion précédente.

S'il n'y a pas de modifications à apporter au Procès-Verbal en question, il sera signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance.

Dans le cas contraire, il sera modifié et à nouveau porté à l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance suivante et sera signé à ce moment-là.

Vous trouverez ci-joint le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2026

Plusieurs remarques sont faites sur le procès-verbal par le groupe Bédarieux la cityoennes. Elles sont toutes prises en comptes et seront rectifiées avant envoi au contrôle de légalité et affichage.

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2026

---------Interruption de séance à 18h30----------

Reprise du Conseil Municipal à 19h00

Monsieur le Maire prononce son discours d'ouverture de séance (discours joint en annexe de ce document)

Question n° 5

Objet : Subventions aux associations Humanitaires et Sociales

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2026 qui pourraient être attribuées aux associations humanitaires, sociales :

ASSOCIATIONS	Rappel 2025	Propositions 2026	Charges conventionnées /Paiement par le 6574 sur justificatifs
Amicale des hauts cantons	300 €	***300 €***	
Amicale des donneurs de sang	1200 €	***1 200 €***	
Antenne ligue contre le Cancer	300 €	***300 €***	
Association Bédaricienne contre la Myopathie	900 €	***900 €***	
Association Episode	1300 €	***1 300 €***	
Association les Asphodèles	900 €	***900 €***	
Conseil Citoyen Bédarieux	300 €	***300 €***	
Club des Retraités cheminots	700 €	***700 €***	
Culture et Solidaire	-	***150 €***	
Foyer Seniors hauts Cantons	1500 €	***1 700 €***	***2 500 €***
France Alzheimer	-	***300 €***	
Le souffle d'Orb	300 €	***400 €***	
Resto du Cœur	1800 €	***2 000 €***	
Secours Catholique	1600 €	***1 700 €***	
Total	***11 800 €***	***12 150 €***	***2 500 €***

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations humanitaires et sociales le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE d'octroyer aux associations humanitaires et sociales le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

❖ *En tant qu'élus intéressés M. GARACH et ESTIMBRE ne prennent pas part au vote*

Débat :

Monsieur le Maire apporte une précision sur la colonne charges conventionnées, il s'agit du remboursement des charges en électricité.

Monsieur CIERCOLES prend la parole il explique que pour une lecture plus complète il serait souhaitable d'avoir une colonne avec les demandes des associations.

Monsieur le Maire prend la parole il explique que le montant demandé par les associations a été vu lors des différentes commissions, mais il précise que cette demande est prise en compte et que la colonne sera rajoutée l'an prochain.

Question n°6

Objet : ***Subventions aux associations d'Anciens Combattants, de la Mémoire et diverses***

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2026 qui pourraient être attribuées aux associations d'Anciens Combattants, de la Mémoire et diverses :

ASSOCIATIONS	Rappel 2025	Propositions 2026
F.N.A.C.A.	600 €	***600 €***
Souvenir Français	500 €	***600 €***
Ste Entraide Légion d'honneur Locale	500 €	***500 €***
Total	***1 600.00 €***	***1 700 €***

ASSOCIATIONS	Rappel 2025	Propositions 2026
C.F.D.T.	600 €	***600 €***
C.G.T.	3 600 €	***3 600 €***
Ligue des droits de l'Homme	-	***200 €***
Solidaires des hauts cantons (Sud)	300 €	***300 €***
Total	***4 500 €***	***4 700 €***

Il est proposé au conseil municipal :

- ***D'octroyer aux associations d'Anciens Combattants, de la Mémoire et diverses le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus***

❖ *En tant qu'élu intéressé Monsieur ESTIMBRE ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal décide à :

- ***28 Voix POUR***
- ***1 Voix CONTRE (GESP-LAHUGT Alexandre)***

D'octroyer aux associations d'Anciens Combattants, de la Mémoire et diverses le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Débat :

Monsieur le Maire apporte des explications concernant les subventions de la FNACA et du Souvenir Français

Monsieur Alexandre Gesp prend la parole il explique qu'il va voter contre, car les subventions aux syndicats sont très encadrées par la Loi, il continu en précisant que celles-ci ne doivent pas servir à financer des campagnes électorales et que chaque syndicat doit présenter un bilan complet. Il termine en précisant que pour lui cette délibération est illégale et que ces pour ces raisons qu'il vote contre

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole il explique les financements ainsi que les comptes des organisations Syndicales sont accessibles sur le site de de la DREETS.
Il précise qu'il est en retrait de la CGT depuis des mois, ***Monsieur ESTIMBRE*** demande à ***Monsieur GESP*** d'apporter la preuve que son syndicat a apporté ne serai ce qu'un centime à sa campagne electorale.
Il termine en précisant qu'il y a qu'à voir ce qu'il se passe à Carcassonne avec l'Extrême Droite

Monsieur le Maire prend la parole pour calmer ce débat virulent. Il explique que les syndicats sont nécessaires et qu'il souhaite apporter son soutien aux syndicats comme il l'a toujours fait. Il explique que la municipalité de Bédarieux n'est pas anti-syndicat bien au contraire en reprenant le contre- exemple de Carcassonne. Il explique que son équipe est proche des travailleurs.

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole pour dire que le 19 septembre aura lieu une cérémonie en l'honneur de Monsieur Grandel résistant dirigeant de la fédération des PTT ce recueillement se fera au-dessus de Prémian devant la stèle et que cette année des collégiens et lycéens prendront de la terre pour l'amener à châteaubriant lieu de sa fusillade.

Monsieur le Maire prend la parole et invite l'assemblée à Bedarieux aux commémorations des Hauts Cantons et de Bédarieux le 22 aout, il précise qu'à cette date seront honorés tous les résistants du territoire .

Question n° 7

Objet : Subventions aux associations dédiées à l'Enfance et à l'enseignement

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2026 qui pourraient être attribuées aux associations dédiées à l'enfance et à l'enseignement :

ASSOCIATIONS	Rappel 2025	Propositions 2026	
		Fonctionnement	Exceptionnelles
A.P.E.L. Le Parterre	800 €	***800 €***	
A.P.E.M.A.	200 €	***200 €***	
F.C.P.E.	1 100 €	***1 100 €***	
L'Aire des Familles	2 100 €	***2 100 €***	***500 €***
La Locomotrice	200 €	***300 €***	
Latulu	900 €	***900 €***	
Les Loulous de Langevin Wallon	400 €	***500 €***	
Lire et grandir	250 €	***250 €***	
Los Pichots	300 €	***300 €***	
Total	***6 250 €***	***6 450 €***	***500 €***

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations dédiées à l'Enfance et à l'enseignement le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

❖ *En tant qu'élue intéressée Madame TOUET LAMOUROUX Magalie ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE d'octroyer aux associations dédiées à l'Enfance et à l'enseignement le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Question n° 8

Objet : Mise en place du dispositif « Bédarieux Pass'sport »

La Ville de Bédarieux fait de l'accès au sport une priorité de son action municipale, convaincue que la pratique sportive constitue un véritable levier d'épanouissement, de santé et de cohésion sociale. À travers la mise en place du dispositif Bédarieux Pass'Sport, la municipalité souhaite accompagner concrètement les familles et encourager chaque enfant à pratiquer une activité sportive régulière.

Cette aide à la licence de 30€ traduit une volonté politique forte : rendre le sport accessible à tous, sans que le coût financier ne soit un frein. En soutenant les clubs et les jeunes licenciés, la Ville investit également dans les valeurs de solidarité, de respect et de vivre-ensemble portées par le mouvement sportif.

A qui s'adresse ce dispositif ?

L'opération est ouverte à tous jeunes ayant entre 3 et 17 ans (nés entre 2008 et 2023) et habitant la commune de Bédarieux

Concernant les associations, Bédarieux Pass'Sport est ouvert aux associations sportives et structures proposant une activité physique, sportive ou assimilée à destination des enfants et des jeunes, telles que les clubs sportifs, écoles de danse, arts martiaux ou disciplines de bien-être physique, dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées et ont leur siège sur le territoire de la commune de Bédarieux.

Le Bédarieux Pass'Sport prend la forme d'une réduction de 30€ sur le tarif d'adhésion de l'association.

Cette réduction sera ensuite remboursée à l'association par la commune.

Les associations intéressées pour rejoindre le dispositif pourront conventionner avec la commune (convention valant règlement jointe en annexe).

Une réunion en présence de tous les partenaires du dispositif sera programmée à la fin de l'opération afin de pouvoir échanger et faire le bilan des expériences vécues afin de d'éventuellement améliorer ce dispositif qui a vocation à être reconduit d'une année sur l'autre.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la création du dispositif « Bédarieux Pass'sport » selon les modalités définies par la présente délibération

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE d'approuver la création du dispositif « Bédarieux Pass'sport » selon les modalités définies par la présente délibération

Débat :

Monsieur le Maire apporte un complément d'information en expliquant qu'une estimation a été faite sur le cout de ce dispositif qui est de 18 000 € fièrement assumés par la commune.

Question n° 9

Objet : Subventions aux associations sportives

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2026 qui pourraient être attribuées aux associations sportives :

ASSOCIATIONS	Rappel 2025		Propositions 2026		Charges conventionnées /Paiement par le 6574 sur justificatifs
	Fonctionnement	Evènementielles ou Exceptionnelles	Fonctionnement	Evènementielles ou Exceptionnelles	
A.C.C.A. (Chasse)	4 400 €		***4 400 €***		***1 000 €***
AAPPMA (pêche)	500 €		***500 €***		
Aéro-Club de Bédarieux Grand Orb	2 800 €		***2 800 €***		
Aérodrome de Bédarieux La Tour	300 €		***300 €***		
Aïkido	500 €		***500 €***		
Asso Sportive Cité Mixte F. Fabre	2 000 €		***2 000 €***		
Ball trap	300 €		***300 €***		
Badminton Bédarieux Hauts Cantons	500 €		***400 €***		
Bédarieux Course Nature	700 €	1 000 €	***700 €***	***1 000 €***	
Bédarieux Savate	2 700 €	1 000 €	***2 700 €***		***1 500 €***
Bousquet Bédarieux Volley-ball	5 600 €		***5 800 €***		
Bédarieux Nautic Club	1 900 €		***1 900 €***		
CAB Gymnastique	1 800 €		***1 800 €***		
CA Bédarieux Grand Orb Rugby	22 000 €		***22 000 €***		
Cyclo Club Bédarieux	500 €	600 €	***800 €***		
Entente bouliste Bédaricienne	1 700 €		***1 700 €***		
Entente Sportive Grand Orb Foot	16 000 €		***16 500 €***		

Grand Orb Bédarieux Basketball	1 800 €		***1 900 €***		
Grand Orb Bédarieux Handball	2 000 €		***2 000 €***	***1 200 €***	
Gym Tonic	300 €		***400 €***		
Judo Club Hauts Cantons	800 €		***800 €***		
La dame au Cœur d'Orb	1 200 €		***1 400 €***		
Les Ailes au Cœur d'Orb	300 €		***300 €***		
Orbjectif Plein Air	500 €		***500 €***		
Pétanque Bédaricienne Hauts Cantons	1 900 €	500 €	***1 900 €***	***800 €***	
Randonnée Pédestre Sportive	200 €		***200 €***		
Section Sportive APN	4 000 €		***4 000 €***		
Tennis Club Bédarieux Haute Vallée de l'Orb	3 400 €		***3 400 €***		***6 000 €***
Tennis de Table	0 €			***500 €***	
Vertical Raid Orb	600 €		***600 €***		
Total	***81 200 €***	***3 100 €***	***82 500 €***	***3 500 €***	***8 500 €***

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations sportives le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

❖ *En tant qu'élus intéressés MM. BARSSE Francis, GARACH Christian et GESP-LAGHUST ne prennent pas part au vote*

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE d'octroyer aux associations sportives le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Débat :

Monsieur MAHIEU en tant que rapporteur désire se présenter en tant que nouvel élu aux associations sportives. Il explique plus en détail le *Pass sport*, et ensuite explique qu'il souhaite proposer aux associations d'organiser une journée du sport au mois de mai ou juin.

Il a également pour projet de rétablir le gala des champions qui récompensait chaque année les sportifs méritants

Monsieur le Maire prend la parole il précise que cette année le forum des associations aura lieu cette année le 12 septembre au complexe sportif René Char.

Monsieur ESTIMBRE prend la parole il s'interroge comment cela va se passer si au fil du temps des clubs fusionnent et si le siège social ne se trouve pas sur Bédarieux est-ce qu'ils pourront bénéficier du pass sport ?

Il s'interroge aussi sur le montant de la subvention allouée au Badminton

Monsieur le Maire précise qu'effectivement le Badminton a demandé moins cette année mais si l'année prochaine ils redemandent le même montant que 2025 ils l'obtiendront

Monsieur MAHIEU précise concernant les éventuelles fusions qu'il n'y devrait pas y avoir de problèmes et que par exemple est éligible au Pass sport le tennis de table non domicilié à Bédarieux mais qui dispose d'une section dans la commune.

Question n° 10

Objet : Subventions aux associations culturelles

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2026 qui pourraient être attribuées aux associations culturelles

ASSOCIATIONS	Rappel 2025		Propositions 2026		Charges conventionnées /Paiement par le 6574 sur justificatifs
	Fonctionnement	Evènementielles	Fonctionnement	Evènementielles ou exceptionnelles (Rappel)	
Centre Scientifique des Hauts Cantons Héraultais	500 €		***770 €***	***1 600 €***	
CEPO		3 000 €		***2 000 €***	
Ciné-club	1 800 €	3 000 €	***1 800 €***	***3 000 €***	
Comédie du Causse	800 €	2 000 €	***800 €***		***1 400 €***
Comité de jumelage Leutkirch	2 500 €		***2 500 €***	***2 000 €***	
Créateurs (rices) Caroux au Canal du midi (4CM)	1 500 €	1 000 €	***1 500 €***	***1 000 €***	
Curiositas	1 800 €		***1 800 €***		
Etoile Ferroviaire des hauts cantons	600 €		***800 €***		
Guingoï Folk	1 700 €	3 000 €	***1 500 €***	***3 000 €***	***1 400 €***
Harmonie Bédaricienne	6 000 €	2 000 €	***6 000 €***	***2 000 €***	
Jazz'Orb	1 000 €	5 000 €	***1 000 €***	***5 000 €***	
La Talvera	1 000 €		***1 100 €***		
Les Trinacriens	500 €	4 000 €	***500 €***	***1 500 €***	
L'Œil et la Main	700 €		***700 €***		
MV Productions	1 600 €	18 000 €	***1 600 €***	***18 000 €***	
Objectif Image	700 €		***700 €***		***1 400 €***
Objectif Suds		10 000 €		***10 000 €***	
Radio Ondapaïs Radio	750 €		***1 100 €***		
Raïces Flamencas	1 200 €	1 000 €	***1 200 €***	***2 000 €***	***700 €***
Résurgence	900 €		***1 100 €***		***600 €***
Souffle d'air	500 €		***500 €***		
Total	***26 050 €***	***52 000 €***	***26 970 €***	***51 100 €***	***5 500 €***

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations culturelles le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE d'octroyer aux associations culturelles le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

- ***En tant qu'élu intéressé M. CALAS Jean-Pierre ne prend pas part au vote***

Débat : Présentation par Jean pierre CALAS des actions municipales en faveur de la culture.

Question n° 11

Objet : ***Subventions aux associations de sécurité et prévention***

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2026 qui pourraient être attribuées de sécurité et prévention :

ASSOCIATIONS	Rappel 2025	Propositions 2026
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 500 €	***2 000 €***
Association Assistance des Animaux Abandonnés (4A)	2 500 €	***2 800 €***
Total	***4 000 €***	***4 800 €***

Il est proposé au conseil municipal :

- ***D'octroyer aux associations de sécurité et prévention le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus***

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE d'octroyer aux associations de sécurité et prévention le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Question n° 12

Objet : *Subventions aux associations de quartiers*

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2026 qui pourraient être allouées aux associations de quartiers :

ASSOCIATIONS	Rappel 2025	Propositions 2026
Les Jardins du Viaduc	400 €	***400 €***
Quartier Roc Rouge	400 €	***400 €***
Les Causses Vivants	400 €	***400 €***
Quartier Ancienne route de Clermont	400 €	***400 €***
SACO	400 €	***Pas de demande***
Total	***2 000 €***	***1 600 €***

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations de quartiers le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE d'octroyer aux associations de quartiers le montant des subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Question n° 13

Objet : Subventions aux Associations Développement Durable et Economie

Monsieur le Maire propose de procéder au vote de la subvention 2026 qui pourraient être allouée aux associations de Développement Durable et Economie :

ASSOCIATIONS	Rappel 2025	Propositions 2026	
		Fonctionnement	Exceptionnelles
Ass.Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts Cantons	1 500 €	***1 500€***	
Association Bédaricienne des Commerçants (A.B.C)	9 400 €	***9 400 €***	
Centre des Entrepreneurs des Hauts Cantons	-	***150 €***	
Collectif Orb et Monts Environnement (COME)	450 €	***450 €***	
Le Terrain des Possibles	€	***150 €***	
Les Jardins Familiaux Cheminots	690 €	***700 €***	***600 €***
Ressourcerie des Hauts Cantons	1 000 €	***1 200 €***	
Total	***13 040 €***	***13 550 €***	***600 €***

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations de Développement Durable et Economie les subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE d'octroyer aux associations de Développement Durable et Economie les subventions 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

----------Fin de la séance 19h34----------

La Secrétaire de Séance,
Brigitte Cerdan Trallero

Le Maire,
Francis BARSSE

Annexe au PV : discours de Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs les représentants des associations

Chers collègues,

Chers amis,

Bienvenue à tous pour ce traditionnel conseil municipal consacré aux associations.

C'est un moment fort de notre vie démocratique locale, mettant le monde associatif à l'honneur et je me réjouis de voir que vous êtes toujours aussi nombreux à venir y assister.

Durant cette séance, nous présenterons les subventions aux associatifs mais aussi un nouveau dispositif le ***« Bédarieux Pass sport »*** mesure importante de notre programme électoral.

Mais avant je souhaite vous faire part de quelques réflexions.

Ce conseil des associations est particulier car il est le premier du mandat de 6 ans qui s'ouvre.

6 ans durant lesquels nous allons travailler main dans la main avec le monde associatif comme nous l'avons toujours fait.

Dans une volonté d'amélioration constante, nous avons organisé dès notre réélections 4 réunions associatives thématiques pour rencontrer en petit comité le tissu associatif de la ville, permettant des échanges francs et directs.

Ce fut également l'occasion pour nombreux d'entre vous d'imager des liens et passerelles entres vos différentes activités.

De ces rencontres nous avons entendu la nécessité d'étudier la création d'une maison des associations où du moins d'un lieu commun pour vous réunir, travailler, faire vie.

Nous avons commencé à étudier quel bâtiment existant pourrait accueillir un tel lieu.

Lors de ces rencontre nous avons aussi longuement parlé d'un sujet qui est au cœur de nos préoccupation ville et association: notre jeunesse.

Durant ce mandat qui s'achève, nous avons fait un choix fort : celui d'investir dans l'enfance, dans les familles, dans les générations qui portent l'avenir de notre commune.

Le nouveau centre de loisirs, ce n'est pas seulement un bâtiment. C'est un lieu de vie, un lieu de mixité sociale essentiel.

La rénovation de nos écoles, envoie un message que j'assume pleinement : nous croyons en l'éducation, nous croyons que nos enfants méritent d'apprendre dans des espaces dignes et stimulants.

Le monde associatif permet à nos enfants de grandir, de s'épanouir et de se construire au travers d'expériences riches et variées. Bien au-delà de la simple pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs, les associations constituent de véritables lieux d'apprentissage de la vie en société.

C'est pour aller en ce sens que nous lançons cette année le Bédarieux Pass Sport aide de 30€ à la licence sportive pour les enfants de 3 à 17 ans.

Pourquoi débuter par le sport ?

Parce qu'il constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique. Dans un contexte où la sédentarité progresse chez les plus jeunes et où le temps passé devant les écrans ne cesse d'augmenter, la pratique régulière d'une activité physique est essentielle.

En lançant ce dispositif nous œuvrons lever une partie du frein financier que peut représenter l'inscription à une activité sportive pour certaines familles.

Cette première étape consacrée au sport s'inscrit dans une démarche plus large de soutien à la jeunesse, à la vie associative et à l'égalité des chances dont nous sommes fiers.

Cette initiative traduit concrètement la vision que nous portons pour notre ville : une action municipale proche des habitants, attentive à leurs besoins et tournée vers l'amélioration de leur quotidien.

Nous l'avons affirmé ces dernières semaines : ce mandat sera celui du quotidien.

Des petites choses qui font la vie d'une commune. Nous aurons bien sûr des projets essentiels pour l'avenir de Bédarieux à mener, et nous les mènerons.

Mais jamais au détriment de l'attention que chacun d'entre vous mérite.

Bien entendu cela n'empêchera pas de travailler sur le projet d'envergue qui est notre centre ville.

Un centre-ville, qui est celui de Bédarieux mais aussi de la communauté de communes comme aime à le rappeler mon ami Pierre.

Mais un centre-ville qui souffre, comme partout en France, malgré le travail partenarial avec les acteurs économiques et les ouvertures récentes.

Ce projet de requalification, n'est pas un projet de prestige non, il est vital pour notre centre.

Nous le calibrerons à l'euro prêt pour garder des crédits pour entretenir nos voiries et chemins dans les lotissements et les extérieurs.

Pour justement continuer à mener de front le long terme et les demandes du quotidien.

Alors pour l'avenir de notre ville, beaucoup reste à faire, nous le savons, mais le cap est donné !

Ce ne sont pas les chantiers qui manquent pour ce mandat qui s'ouvre, mais nous sommes optimistes et ce ne sont pas les motifs qui manquent.

Ce soir, réuni dans ce conseil municipal nous devons mesurer la chance que nous avons.

La chance de vivre dans une ville comme Bédarieux — une ville vivante, une ville qui n'est pas en déclin, mais qui, au contraire, regagne des habitants, tissée par l'énergie de celles et ceux qui la font vibrer chaque jour.

Soyons objectifs.

Combien de villes de moins de 6 000 habitants peuvent se prévaloir d'une telle densité d'équipements, d'une telle richesse humaine, d'un tel dynamisme ?

Du coté de la santé, une clinique, un hôpital local, une maison de retraite reconnue, un service d'urgence, un centre de secours mené par nos valeureux pompiers… Autant de structures essentielles qui font de Bédarieux une ville qui prend soin des siens.

Et à cela, ajoutons notre complexe sportif René Char sans oublier nos équipements culturels, la Maison des Arts, la médiathèque, notre magnifique cinéma Jean-Claude Carrière et maintenant le pole culturel Majic Baldy

Rien de tout cela n'est acquis. Rien n'est un dû. Ce sont les fruits d'une volonté politique soutenu que nous poursuivrons pendant ce mandat.

Mais tout cela, nous ne saurions le faire sans vous.

Bédarieux compte aujourd'hui près de 140 associations couvrant tous les horizons de la vie collective : le sport, la culture, la mémoire, l'environnement, le social…

Cette diversité est notre vraie richesse.

Votre rôle est essentiel.

Vous êtes le cœur vibrant de notre cité.

Chaque semaine, vous ouvrez des portes, vous tendez des mains, vous créez des espaces où chacun, quel que soit son âge, son milieu, ses aptitude , peut trouver sa place.

Notre époque est exigeante. Les fractures sociales se creusent, les solidarités se délitent parfois, et le repli sur soi guette.

Dans ce contexte, votre rôle n'a jamais été aussi majeur. Vous êtes les gardiens du lien social, les artisans d'une société où l'on se regarde, où l'on se parle, où l'on construit ensemble.

Vous offrez des lieux de mixité, de découverte et d'expression à toutes les classes d'âge, à tous les milieux.

Sur un terrain de football comme dans un atelier de peinture, lors d'une sortie nature ou d'un loto entre amis, vous permettez aux bédariciens et nombreux adhérents des villes voisine de se rencontrer, et de vivre des moments de convivialité qui renforcent le lien social et la vitalité de notre territoire.

Notre soutien est à la fois financier et humain, direct et indirect. Le montant de nos aides dépasse les 200 000 € attribués ce soir.

En valorisant également le fonctionnement du stade, des équipements comme la Tuilerie et bien d'autres — atteint 700 000 euros.

C’est incomparable à ce qui se pratique dans des communes équivalentes à la nôtre.

Ce choix est celui d’une municipalité qui assume ses priorités. Accompagner les associations, c’est investir dans l’humain. C’est faire le pari que la vitalité d’une ville ne se mesure pas seulement à ses infrastructures, mais à la qualité de la vie qui s’y déroule.

Alors permettez-moi, ce soir, d’adresser mes plus sincères remerciements à vous tous.

Merci aux dirigeants, aux membres actifs, aux bénévoles dont l’engagement est trop souvent invisible mais toujours indispensable.

Merci aux élus membres des commissions, de la majorité ou de l’opposition qui ont rendu des arbitrages.

Merci enfin aux agents de la logistique, des services techniques, de la culture et du stade René Char, qui travaillent chaque jour à vos côtés dans l’ombre.

Les plus belles pages de Bédarieux restent à écrire. Et c'est ensemble que nous allons les écrire — avec ambition, avec bienveillance, et avec cette fierté d'appartenir à une ville qui avance.

Merci à tous et vive Bédarieux